



## Communiqué de presse

La mise à l'enquête du projet « Programme Bulle » est lancée

### Une modernisation en trois étapes

**Les Transports publics fribourgeois (TPF) mettent à l'enquête leur programme de trois lots concernant Bulle et sa région. Le dossier contenant les deux premiers sera adressé le 20 janvier 2017 à l'Office fédéral des transports (OFT), pour validation, et sera ensuite mis officiellement à l'enquête par le Service de la mobilité du Canton de Fribourg, vraisemblablement dans le courant du mois de mars. Le lot 3 sera quant à lui déposé fin mars et mis à l'enquête au mois de juin. Ces lots sont les suivants : création d'une voie de croisement et adaptation des installations de Planchy (lot 1), déplacement de la gare de Bulle (lot 2) et modification de l'écartement des rails entre Bulle et Broc-Fabrique (lot 3). Plusieurs séances à l'attention des riverains, des associations, des représentants politiques et des médias ont été organisées les 17 et 18 janvier à l'aula du Cycle d'orientation de la Gruyère à Bulle.**

Bulle et sa région vont vivre dans les prochaines années un renouvellement considérable de leurs installations ferroviaires, qui se déroulera en trois étapes. Elles ont été présentées lors de plusieurs séances à l'attention des riverains, des associations, des représentants politiques et des médias, organisées les 17 et 18 janvier à l'aula du Cycle d'orientation de la Gruyère à Bulle.

Ce programme de renouvellement permettra notamment d'adapter la gare à l'accroissement du nombre de voyageurs en la déplaçant. Dans sa relation avec l'agglomération, la gare de Bulle n'est autre qu'un nœud de transports publics. La requalification des voies ferrées induit un changement d'implantation de la gare de Bulle et de son plateau actuel. De plus, elle doit répondre aux exigences de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) d'ici à 2023. La nouvelle situation est en adéquation avec le développement des lignes régionales et de l'offre Mobul, ainsi qu'avec le déplacement de la gare routière. Cette dernière, implantée sur le chemin des Crêts et partiellement sur la nouvelle place de la gare de Bulle, sera réalisée en fonction du développement du quartier de la gare et favorisera les transferts multimodaux.

### **Quatre voies métriques et trois voies normales pour la nouvelle gare de Bulle**

Concrètement, la planification de la nouvelle gare ferroviaire prévoit la construction de deux quais centraux et de deux quais latéraux avec facilités d'accès aux trains, la création d'un nouveau passage inférieur entre la nouvelle place de la gare et le nouveau quartier, de nouvelles marquises sur les quais, la modernisation des installations ferroviaires et de sécurité, ainsi que la démolition des installations ferroviaires actuelles. A l'exception de l'actuel bâtiment de la gare, qui demeurera avec des affectations différentes et de la Remise de la voie étroite, objet protégé au Patrimoine. Il y aura quatre voies métriques et trois voies normales qui desserviront la nouvelle gare. La construction des nouvelles infrastructures ferroviaires se déroulera en deux étapes. En effet, les quais centraux et leurs marquises seront réalisés d'ici à 2023. La construction des deux quais latéraux devrait intervenir à l'horizon 2025-2026.

Le programme prévoit également l'élargissement de la voie entre Bulle et Broc-Fabrique. En avril 2014, l'Office fédéral des transports a donné le feu vert pour la transformation de la ligne à voie métrique Bulle-Broc-



Fabrique en voie normale. Celle-ci intégrera le réseau ferroviaire national avec des trains directs entre Fribourg et Broc-Fabrique. Cette opportunité permettra aux quelque 400'000 visiteurs annuels de la maison Cailler de rallier la gare de Broc-Fabrique sans changement de train en gare de Bulle. Des trains voyageurs reliant Palézieux à Montbovon seront réintroduits, étoffant ainsi l'offre dans l'agglomération bulloise. Cette modification entraînera la réorganisation du réseau dans le sud du canton, actuellement en cours de réflexion sous l'égide des autorités cantonales. La halte de La Tour-de-Trême et les gares de Broc-Village et Broc-Fabrique seront mises en conformité avec la LHand et bénéficieront de nouveaux quais de 150 m. Enfin, le projet optimisera la desserte du trafic marchandises en gares de Bulle et Broc-Fabrique, notamment pour la filiale de Nestlé.

### **Un projet respectueux de l'environnement**

La planification de la liaison Bulle – Broc-Fabrique implique un vrai défi technique, électrique et environnemental. Il s'agit de concilier le tronçon commun (entre Bulle et La Tour-de-Trême) de la future voie normale vers Broc-Fabrique et la voie métrique de la ligne Bulle-Montbovon. Le tronçon commun aux deux écartements, sur une longueur d'environ 700 m, comportera un système de voie à trois rails. De plus, cette portion de tracé devra faire coexister deux systèmes d'alimentation électrique sur la même caténaire équipée d'un système automatique de commutation. Il a aussi fallu adopter la géométrie adéquate pour appréhender la descente vers Broc-Fabrique. Une pente de 40 pour mille et un rayon de 150 m sont les options qui ont été retenues. De même que la mise en œuvre d'une trémie à la sortie de la gare de Broc-Village, un passage inférieur au droit de la route des Moulins, des murs de soutènement sur le secteur de la forêt du Larret et un remblai sur le secteur des Ages avant d'arriver à la gare de Broc-Fabrique. Ce choix a tenu compte des aspects environnementaux et de protection du Patrimoine. En effet, cette portion du tracé se situe à l'inventaire des sites construits d'importance nationale (périmètre ISOS). La problématique a été soumise à l'Office fédéral des transports, au Service des Biens culturels du Canton de Fribourg et à l'Office fédéral de la Culture, qui ont validé la solution retenue.

Et enfin, afin d'augmenter la capacité de la ligne et d'optimiser les temps de parcours entre Bulle, Romont et Fribourg, la création d'une voie de croisement, entre le secteur Planchy et la gare de Bulle, sera réalisée. Le nouveau plan des voies stabilisera l'horaire cadencé et permettra un développement de l'offre entre les chefs-lieux des différents districts fribourgeois traversés par la ligne. Un nouveau quai de chargement verra le jour et il se raccordera sur le réseau de la voie normale, permettant le maintien des activités cargo à Bulle.

### **Début des travaux en 2019**

Du côté des mises à l'enquête, elles se dérouleront en deux étapes. La première concernera le déplacement de la gare de Bulle et le secteur de Planchy. Le dossier sera adressé le 20 janvier prochain à l'OFT. Il sera ensuite mis à l'enquête, après approbation, par le Service de la Mobilité du Canton de Fribourg. Quant à la liaison Bulle – Broc fabrique, la mise à l'enquête devrait se faire avant le début de l'été. Avec une composante essentiellement ferroviaire, ces projets se dérouleront selon la procédure fédérale d'approbation des plans (PAP), sous l'égide de l'Office fédéral des transports. La décision d'approbation des plans (DAP), l'équivalent du permis de construire dans le droit cantonal, devrait intervenir à la fin 2018 pour le premier dossier (Bulle et Planchy) et début 2019 pour le suivant (Bulle – Broc-Fabrique). La planification prévoit un démarrage des travaux au début 2019, travaux qui s'échelonneront jusqu'en 2023.

Fribourg, le 18 janvier 2017.